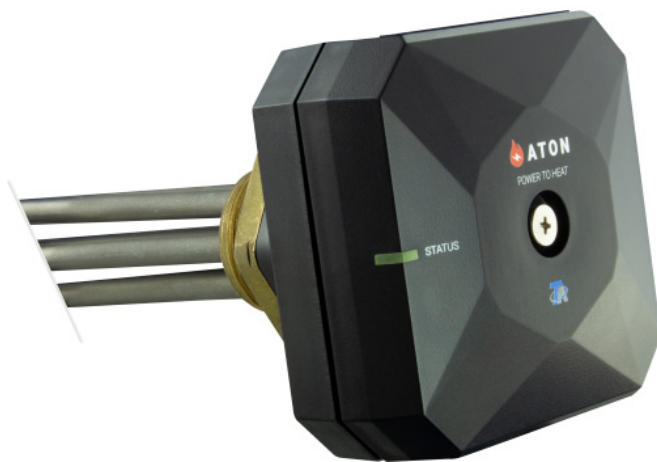


ATON

THERMOPLONGEUR ÉLECTRIQUE
COMPTEUR D'ÉNERGIE CAN

EHS-R
CAN-EZ3A



Notice pour l'utilisateur final

Sommaire

Principes de base	4
Vue d'ensemble des appareils	4
Remarques générales sur le paramétrage	5
Réglages d'usine	6
Accès Technicien	6
Modification des paramètres de base	7
Programmation horaire de la production d'eau chaude sanitaire	8
Démarrer chargement unique	10
Compteur d'énergie – Visualisation de l'état des compteurs et du rendement	11
Réinitialisation des niveaux de compteur et de rendement	12
Enregistrement de données	13

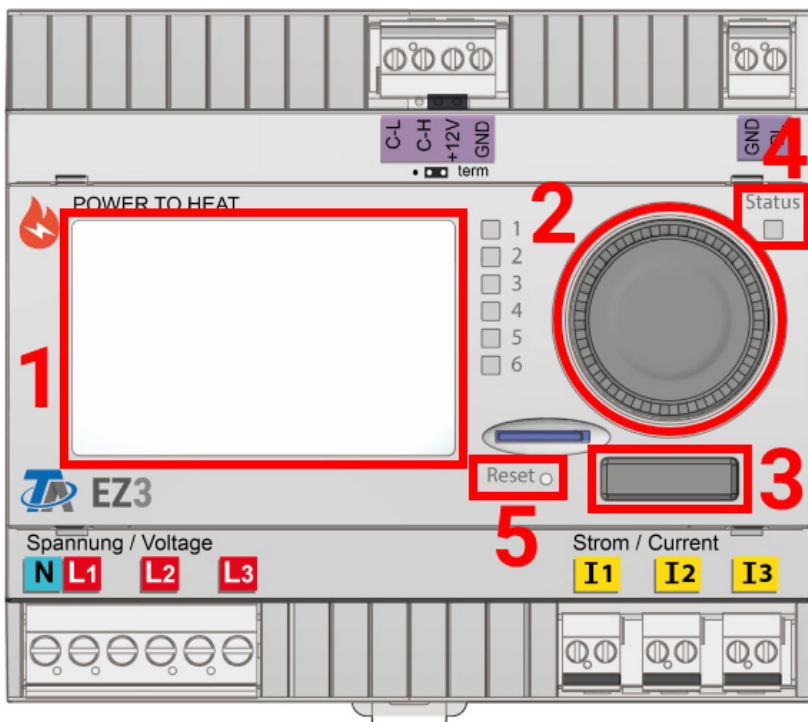
Principes de base

La présente notice s'adresse à l'utilisateur final du compteur d'énergie. Pour en savoir plus sur l'appareil, sa programmation, etc., vous trouverez des notices d'emploi détaillées sur notre site Internet www.ta.co.at ou sur le [wiki officiel de Technische Alternative](#).

Le **CAN-EZ3A** est un compteur d'énergie programmable, qui radiocommunique avec un thermoplongeur **EHS-R** à régulation progressive. Ces appareils servent à constater tout excédent énergétique, notamment en provenance des installations photovoltaïques, pour les transformer en eau chaude sanitaire et éviter leur injection peu rentable dans le réseau électrique.

La commande du compteur d'énergie se fait par l'intermédiaire d'un écran, d'une molette et d'un bouton.

Vue d'ensemble des appareils



L'écran (1) permet de naviguer dans le programme du compteur d'énergie, de programmer des fonctions, consulter des valeurs, accéder à d'autres appareils, etc.

La molette (2) à droite de l'écran sert à la navigation. Une rotation dans le sens horaire permet de naviguer vers le bas, et une rotation dans le sens antihoraire permet de naviguer vers le haut.

Une pression sur la molette (2) ouvre le menu sélectionné/ permet de modifier la valeur/le paramètre sélectionné.e. (= touche Entrée)

Une pression sur le bouton (3) sous la molette permet de quitter un menu. (= touche Retour)

Une pression sur la « touche Entrée » ou sur la « touche Retour » s'applique toujours à la valeur/l'option de menu encadrée sur l'écran.


La LED « Statut » (4) en haut à droite de la molette donne des informations sur l'état de l'appareil. Un clignotement vert signifie que le compteur d'énergie démarre. Une LED verte restant allumée indique un fonctionnement normal. La couleur orange indique qu'il y a un « Message », par exemple un arrêt à cause de la température excessive du collecteur. La couleur rouge signale une « Erreur », par exemple en cas de défaillance d'un capteur DL.

Une brève pression sur le bouton Reset (5) redémarre l'appareil. Pour une réinitialisation totale, maintenir le bouton enfoncé jusqu'à ce que la LED d'état (4) cesse de clignoter rapidement en orange et qu'elle se mette à clignoter lentement en rouge.

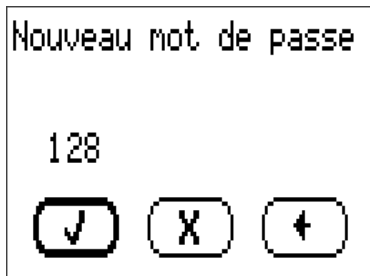
Remarques générales sur le paramétrage

des entrées, sorties, valeurs fixes, fonctions, réglages de base et entrées et sorties CAN et DL.

Si affichées, les saisies doivent être confirmées par une .

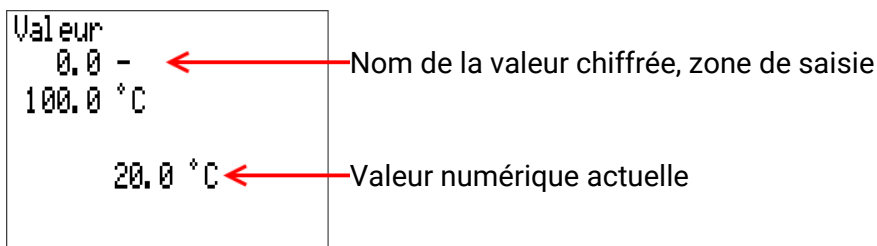
Sélectionnez  pour rejeter une entrée.

Exemple :



Saisie de valeurs chiffrées

La fenêtre suivante s'affiche pour la saisie de valeurs numériques :



La saisie est effectuée au niveau de la valeur actuelle (exemple : 20,0 °C).

Le nom de la valeur et la plage de saisie apparaissent sur la ligne supérieure (par exemple 0,0 – 100,0 °C).

La saisie se fait par rotation de la molette. Comme il n'y a pas de symbole de confirmation/rejet de la saisie, celle-ci est confirmée par pression sur la molette ou infirmée par appui sur la « touche Retour ».

Réglages d'usine

Le compteur d'énergie est programmé en usine. Si vous ne retravaillez pas cette programmation entièrement, la notice ci-après s'applique à divers paramètres.

La présente notice se rapporte uniquement à la programmation réalisée en usine.

Dans la mesure où le compteur d'énergie est programmable, la présentation de l'écran de votre appareil peut beaucoup varier des illustrations ci-après.

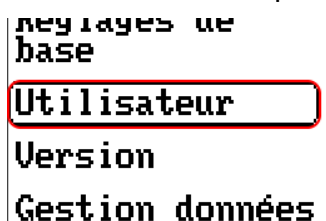
En cas de dysfonctionnement de l'installation, il est généralement recommandé de contacter son installateur. **La présente notice ne vise pas la recherche des erreurs**, mais l'ajustement du compteur d'énergie aux besoins de l'utilisateur final grâce à la programmation.

La fonction première de la programmation s'attache à la conversion des excédents énergétiques (provenant par exemple d'installations photovoltaïques) en eau chaude sanitaire pour éviter leur injection peu rentable dans le réseau électrique. Parallèlement, une option (désactivée par défaut) permet la production d'eau chaude sanitaire par le thermoplongeur pendant les plages horaires définie par l'utilisateur. Pour cette application, la désignation « Température accumulateur » se rapporte à la première entrée de capteur sur le thermoplongeur.

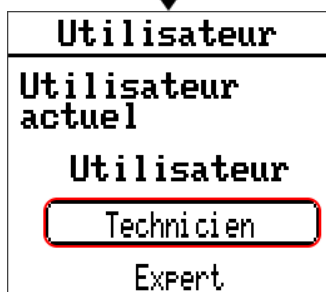
En outre, un compteur d'énergie tourne avec une Mémoire délai pour permettre la visualisation de l'état des compteurs et du rendement.

Accès Technicien

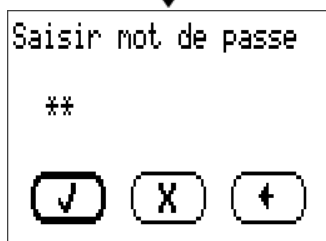
Pour certaines des opérations décrites ici, un accès **Technicien** au compteur d'énergie est requis.



Dans le menu principal, vous trouverez l'option **Utilisateur**.



Sélectionner **Technicien**.



Saisir le mot de passe autorisant l'accès. Le mot de passe standard est 64. Si ce mot de passe est incorrect, le programmeur l'a vraisemblablement modifié.

Confirmer la saisie avec .



Si l'opération est réussie, **Technicien** apparaît en gras.

Modification des paramètres de base

Aperçu mesures
Entrées
Valeurs fixes
Fonctions

Dans le menu principal, vous trouverez l'option **Valeurs fixes**. Celles-ci correspondent à divers seuils, consignes et valeurs similaires définis dans les réglages d'usine comme références. Sous cette option, l'utilisateur peut ajuster les valeurs fixes.



Valeurs fixes

1: Consigne Puissance	-0.20 kW
2: Température maximale	60.0 °C
3: Mode forcé Autorisation	Non
4: Mode forcé Temp. consi.	50.0 °C
5: Mode forcé Puissance	3.00 kW

1 : Consigne puissance

Cette valeur sert de tolérance pour la puissance injectée dans le réseau avant que le gestionnaire d'énergie active le thermoplongeur. Elle permet d'éviter tout prélèvement involontaire dans le réseau électrique, qui soit dû à l'inertie du système.

Une valeur de -0,20 kW implique que le thermoplongeur ne sera activé qu'à partir d'un excédent >200 W.

2 : Température maximale

Lorsque la température de l'accumulateur dépasse cette valeur, le fonctionnement du thermoplongeur est bloqué.

3 : Mode forcé Autorisation

La programmation réalisée en usine comporte une option de production d'eau chaude sanitaire par le thermoplongeur. Celle-ci permet l'activation du thermoplongeur sur les plages horaires définies par l'utilisateur, même en l'absence d'excédents énergétiques.

Cette valeur fixe (réglage **Oui** ou **Non**) active ou désactive l'option. Elle est **désactivée** (= Non) par défaut.

4 : Mode forcé Temp. consigne

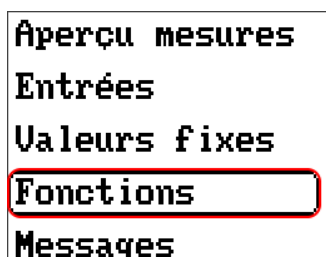
La température de consigne à atteindre dans l'accumulateur sur les plages horaires où le **Mode forcé** (voir point 3) est actif.

5 : Mode forcé Puissance

La consigne de puissance du thermoplongeur en kW lorsque le mode forcé est actif (3) et que la température de consigne n'a pas été atteinte (4).

Programmation horaire de la production d'eau chaude sanitaire

Si l'option de production d'ECS est activée (via la Valeur fixe 3), les plages horaires de ce mode de fonctionnement doivent être adaptées. Un accès Technicien est requis, comme décrit dans le chapitre « **Accès Technicien** ». Par défaut, les plages horaires sont définies pour un fonctionnement de 17h00 à 20h00 du lundi au dimanche.



Dans le menu principal, choisir l'option **Fonctions**.



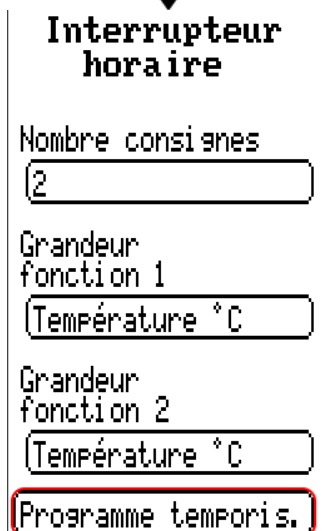
Sélectionner ensuite la fonction **Interrupteur horaire**. Veiller à ce que le nom de la fonction, et non le symbole Plus à côté, soit sélectionné.



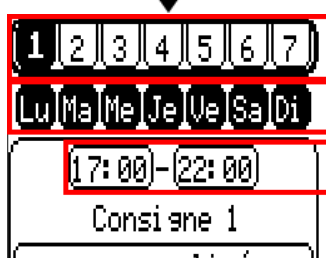
Sélectionner la ligne au-dessus du titre...



...puis la roue d'engrenage.



Cette option ouvre le menu d'édition de la programmation horaire.



Jours de la semaine

Plage horaire

Prog. temporisation

Vous pouvez définir jusqu'à **7 programmes**, chacun disposant au plus de 3 plages horaires. Le programme en cours d'édition est surligné en noir.

Si les plages horaires définies diffèrent entre la semaine et le week-end, un programme doit être paramétré pour **Lu-Ve** et un autre pour **Sa-Di**. À chacun de ces programmes correspondent alors 3 plages horaires.

Jours de la semaine

Les jours de la semaine auxquels s'applique le programme horaire en cours. Les jours sélectionnés sont surlignés en noir.

Plage horaire

Les heures auxquelles le programme sélectionné est actif pendant les jours de semaine sélectionnés.

Démarrer chargement unique

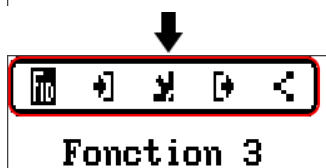
Si l'option de production d'eau chaude sanitaire est activée (valeur fixe 3), l'accumulateur peut être chargé de manière isolée jusqu'à atteindre la température de consigne, indépendamment de la plage horaire et de l'excédent énergétique.

Un accès Technicien est requis, comme décrit dans le chapitre « **Accès Technicien** ». Ensuite, le menu **Fonctions** s'ouvre.

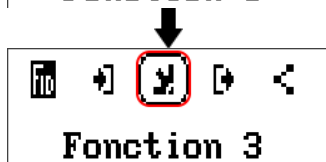
La température de consigne à atteindre pour la charge unique est définie par la valeur fixe **F4 Mode forcé Temp. consigne**.



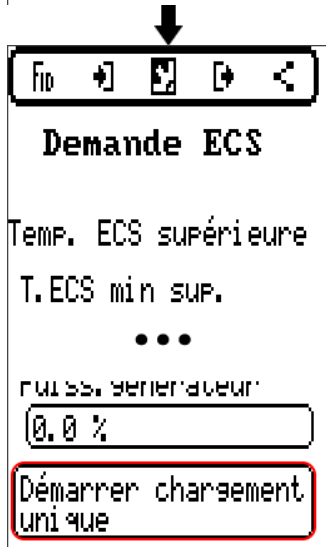
Sélectionner la fonction **Demande ECS**. Veiller à ce que le nom de la fonction, et non le symbole Plus à côté, soit sélectionné.



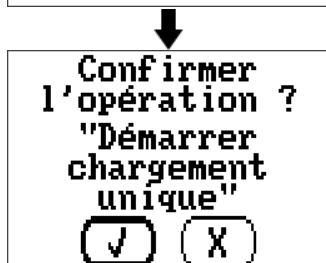
Sélectionner la ligne au-dessus du titre...



...puis la roue d'engrenage.



En bas du menu, vous trouverez l'option **Démarrer chargement unique**.



Après confirmation de la question de sécurité, la charge de l'accumulateur est lancée.

Compteur d'énergie – Visualisation de l'état des compteurs et du rendement

La fonction **Compteur d'énergie** regroupe l'état des compteurs en kWh et du rendement en fonction des données de devise réglées. L'accès Technicien n'est pas requis.

Fonctions	
1: Fonction MAX	+
2: Interrupteur horaire	+
3: Demande ECS	+
4: Régulation de puissance	+
5: Gestionnaire d'énergie	+
6: Compteur d'énergie	+



Dans le menu **Fonctions**, sélectionner le symbole Plus à côté de la fonction **Compteur d'énergie**.



Fonctions	
6: Compteur d'énergie	⊖
Puissance: 0.00 kW	
Niveau compteur Journ.: 0.0 kWh	
Niveau compteur veille: 0.0 kWh	
Niveau compteur	

Diverses valeurs apparaissent :

Puissance

Niveaux de compteur

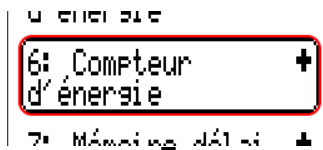
- Jour
- Veille
- Semaine
- Semaine précédente
- Mois
- Mois précédent
- Année
- Année précédente
- Total kilowattheures

Compteur de rendement

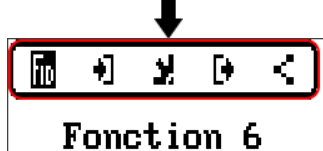
- Jour
- Veille
- Semaine
- Semaine précédente
- Mois
- Mois précédent
- Année
- Année précédente
- Valeur totale

Réinitialisation des niveaux de compteur et de rendement

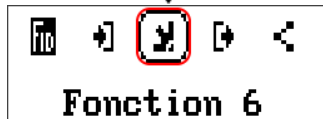
Les niveaux de compteur et le compteur de rendement peuvent être réinitialisés.



Sélectionner la fonction elle-même (pas le symbole Plus).



Sélectionner la ligne au-dessus du titre...



...puis la roue d'engrenage.



Après avoir sélectionné cette option et confirmé la question de sécurité consécutive, tous les niveaux de compteur et valeurs de rendement sont remis à zéro.

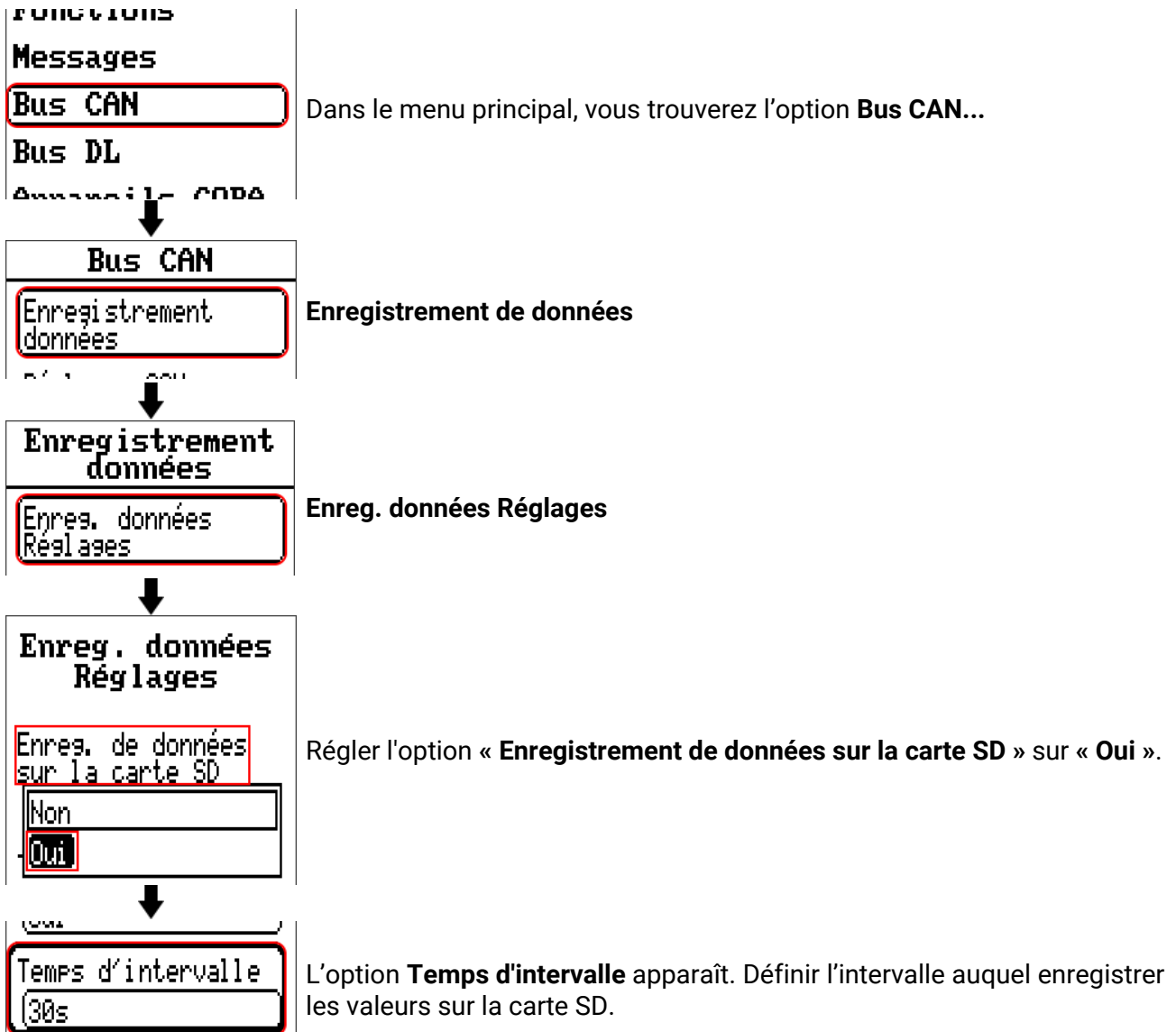
Enregistrement de données

Les réglages d'usine prévoient l'enregistrement de données correspondant à 4 valeurs mesurées :

- Température dans le haut de l'accumulateur (pour la production d'eau chaude sanitaire en option)
- Puissance actuelle du thermoplongeur
- Puissance électrique active totale
- Total kilowattheures

Vous trouverez une notice détaillant comment utiliser l'interface **C.M.I.** (Control & Monitoring Interface) pour l'enregistrement des données dans l'[aide en ligne](#) de Technische Alternative.

Les données peuvent également être enregistrées sur la carte MicroSD fournie. Un accès Technicien est requis, comme décrit dans le chapitre « **Accès Technicien** ».



En raison du nombre restreint de cycles d'écriture d'une carte SD, il est recommandé de ne pas choisir d'intervalle trop serré à long terme.

Le logiciel PC **Winsol** est nécessaire à l'analyse des données enregistrées. Vous pourrez le télécharger gratuitement sous www.ta.co.at/download/software/.

Pour ce logiciel, vous trouverez en outre une [aide en ligne](#).

Conditions de garantie

Remarque : Les conditions de garantie suivantes ne se limitent pas au droit légal de garantie mais élargissent vos droits en tant que consommateur.

1. La société Technische Alternative RT GmbH accorde une garantie de d'un an à compter de la date d'achat au consommateur final sur tous les produits et pièces qu'elle commercialise. Les défauts doivent immédiatement être signalés après avoir été constatés ou avant expiration du délai de garantie. Le service technique connaît la clé à pratiquement tous les problèmes. C'est pourquoi il est conseillé de contacter directement ce service afin d'éviter toute recherche d'erreur superflue.
2. La garantie inclut les réparations gratuites (mais pas les services de recherche d'erreurs sur place, avant démontage, montage et expédition) dues à des erreurs de travail et des défauts de matériau compromettant le fonctionnement. Si, selon Technische Alternative, une réparation ne s'avère pas être judicieuse pour des raisons de coûts, la marchandise est alors échangée.
3. Sont exclus de la garantie les dommages dus aux effets de surtension ou aux conditions environnementales anormales. La garantie est également exclue lorsque les défauts constatés sur l'appareil sont dus au transport, à une installation et un montage non conformes, à une erreur d'utilisation, à un non-respect des consignes de commande ou de montage ou à un manque d'entretien.
4. La garantie s'annule lorsque les travaux de réparation ou des interventions ont été effectuées par des personnes non autorisées à le faire ou n'ayant pas été habilités par nos soins ou encore lorsque les appareils sont dotés de pièces de rechange, supplémentaires ou d'accessoires n'étant pas des pièces d'origine.
5. Les pièces présentant des défauts doivent nous être retournées sans oublier de joindre une copie du bon d'achat et de décrire le défaut exact. Pour accélérer la procédure, n'hésitez pas à demander un numéro RMA sur notre site Internet www.ta.co.at. Une explication préalable du défaut constaté avec notre service technique est nécessaire.
6. Les services de garantie n'entraînent aucun prolongement du délai de garantie et ne donnent en aucun cas naissance à un nouveau délai de garantie. La garantie des pièces intégrées correspond exactement à celle de l'appareil entier.
7. Tout autre droit, en particulier les droits de remplacement d'un dommage survenu en dehors de l'appareil est exclu – dans la mesure où une responsabilité n'est pas légalement prescrite.

Mentions légales

Les présentes instructions de commande sont protégées par droits d'auteur. Toute utilisation en dehors des limites fixées par les droits d'auteur requiert l'accord de la société Technische Alternative RT GmbH. Cette règle s'applique notamment pour les reproductions, les traductions et les médias électroniques.

Technische Alternative RT GmbH

A-3872 Amaliendorf, Langestraße 124

Tel.: +43 (0)2862 53635

E-Mail: mail@ta.co.at

Fax +43 (0)2862 53635 7

-- www.ta.co.at --



©2019